

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite aux questions publiées au feuillet du 1^{er} décembre 2023, par la députée de Verdun, M^{me} Zaga Mendez, concernant l'appui financier du gouvernement en matière d'agroenvironnement et la rentabilité du secteur des grains au Québec.

Sur le plan climatique, je reconnais que l'année 2023 a occasionné de nombreux défis, notamment pour les producteurs de grains. Nous avons mis en œuvre une série d'actions pour répondre aux enjeux à cet égard et poursuivrons les efforts en ce sens afin de renforcer la résilience du secteur agricole québécois. L'autonomie alimentaire durable du Québec revêt une importance stratégique pour notre gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD), l'aide directe aux entreprises agricoles en agroenvironnement est passée de plus de 25 M\$ à près de 60 M\$ annuellement. Pour les années 2023 à 2026, c'est près de 175 M\$ que le gouvernement rendra disponibles pour aider les entreprises agricoles à améliorer leurs pratiques agroenvironnementales.

... 2

N/Réf. : 2024-01-23-003

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

Je rappelle qu'en mars 2023 nous avons bonifié l'enveloppe budgétaire de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales (Initiative) de 23,2 M\$ sur deux ans. Le gouvernement fédéral contribue désormais à son financement avec une contribution de 24,1 M\$ sur la période 2023-2028. Dans le contexte de l'élaboration d'un nouveau plan de mise en œuvre du PAD pour la période 2025-2030, nous nous pencherons sur le financement futur de cette mesure phare.

Les sommes disponibles nous permettront d'ouvrir sous peu une nouvelle période d'inscription à l'hiver 2024. Rappelons que plus de 2 800 entreprises agricoles participent actuellement à cette Initiative, dont plus de 40 % ont pour principale source de revenus la production de grains. Nous reconnaissons d'ailleurs l'apport indéniable du secteur des grains à l'avancement de l'agriculture durable au Québec.

De surcroît, nous sommes mobilisés pour améliorer la productivité des entreprises par l'entremise de l'initiative Productivité végétale qui a versé 85,7M\$ depuis 2018.

Quant à la rentabilité des entreprises du secteur des grains, les producteurs ont accès à différents programmes d'aide financière qui leur permettent de répondre aux divers enjeux spécifiques pouvant être soulevés par les entreprises en région. D'ailleurs, une analyse récente publiée dans un Bioclips¹ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation démontre que l'ensemble des entreprises agricoles du Québec bénéficie du soutien financier de l'État, et ce soutien a une plus grande incidence dans les régions périphériques.

En effet, les données de La Financière agricole du Québec indiquent que la proportion de cette aide dans le revenu brut des entreprises de ces régions est plus élevée que pour les entreprises de l'ensemble du Québec. Les exploitations spécialisées dans la culture de petites céréales, qui se situent en majorité en régions périphériques, reçoivent historiquement plus de soutien financier du gouvernement. De plus, elles sont aussi plus nombreuses à couvrir leurs dépenses comparativement à celles des régions centrales, notamment grâce à cette aide financière.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



André Lamontagne

¹ https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2023/Vol_31_no31.pdf